



## PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2021

### Délibération CS 2021-04-06 – Devis de modélisations complémentaires à l'étude de danger Esnandes / Charron – Artélia

Membres : 6	L'an deux-mille-vingt-et-un, le 24 septembre, à 9h30.
En exercice : 6	Le Comité Syndical du SILEC (Syndicat Intercommunautaire du Littoral d'Esnandes et Charron), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Charron (Maison des Associations).
Présents : 4	
Nombre de pouvoir : 0	
Ont pris part à la délibération : 4	Suite à la convocation qui a été adressée le 15 septembre 2021.

Etaient présents les délégués suivants :

- Monsieur BOISSEAU Jérémy, 6ème Vice-Président en charge de l'eau et de l'action environnementale – Maire de la commune de Charron – CDC Aunis Atlantique,
- Monsieur BODIN Jean-Marie, 1er Vice-Président en charge de la transition écologique et des mobilités – Maire de la commune de Marans – CDC Aunis Atlantique,
- M. QUIRION Romuald – CDC Aunis Atlantique – en suppléance de M. VENDITTOZZI François, 2ème Vice-Président en charge de l'aménagement et de la cohérence territoriale Maire de la commune de Villedoux – CDC Aunis Atlantique,
- Monsieur ROBLIN Didier, Conseiller communautaire délégué – Maire de la commune d'Yves - CDA La Rochelle,

Excusés :

- Monsieur GESLIN Didier, Conseiller communautaire – Maire de la commune d'Esnandes - CDA La Rochelle.
- M. MAIGNE Marc, Conseiller communautaire délégué – Maire de la commune de Nieul sur Mer – CDA La Rochelle.

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre des missions du SILEC, un travail complémentaire a été demandé au bureau d'études Artélia afin de procéder à des modélisations supplémentaires concernant l'étude de dangers d'Esnandes et de Charron.

Pour mener à bien ce travail, un devis d'étude a été sollicité auprès d'Artélia. Par retour de courrier, une proposition financière a été proposée pour un montant de 7 175 € HT soit 8 610 € TTC (Annexe 5). Pour rappel, cette dépense étant prévue au budget primitif 2021 en investissement, le compte 2031 pourra être employé car l'enveloppe allouée prévisionnelle est de 15 000 €.

Cette prestation se décompose comme suit :

Objet :

*Réalisation de modélisations complémentaires concernant l'étude de dangers d'Esnandes et Charron. Artélia reprendra le modèle TELEMAC 2D exploité dans le cadre des études PAPI de la baie de l'Aiguillon. Cette étude hydraulique vise à compléter l'étude de dangers de 2017 au système d'endiguement. La note constituera une annexe de l'étude de dangers.*

Méthodologie :

*Dans ce contexte, l'étude hydraulique proposée suit la méthodologie suivante :*

- *Modélisations complémentaires demandés par l'Arrêté de 2017 conformément à la demande de la DREAL (mail du 21 juin 2021) :*
  - o *fonctionnement nominal du système d'endiguement,*
  - o *scénario de défaillance fonctionnelle des ouvrages, o scénario de défaillance structurelle (hypothèse de défaillance du système pour un niveau supérieur au niveau de protection),*
  - o *scénario type PPRL : pas de modélisation complémentaire, reprise des cartographies du PPRL*
- *Rédaction d'une note technique : présentation complète des scénarios (en répondant aux demandes de l'arrêté) avec estimation des périodes de retour associées.*
- *Intégration des autres compléments dans l'EDD à partir des éléments transmis par le maître d'ouvrage*

Nature des livrables :

*A l'issue de ce travail, une note technique au format PDF présentera les modélisations et les analyses de cette étude hydraulique (accompagnée des cartes pour chaque scénario à échelles adaptées).*

*Cette note sera intégrée à l'EDD ainsi que l'ensemble des autres éléments demandés par la DREAL qui nous seront transmis par le maître d'ouvrage.*

Réunion :

*La prestation prévoit la participation à deux réunions en visio-conférence.*

Compte-tenu de la nécessité de faire ces modélisations pour compléter l'étude de dangers, le Président propose d'engager dès à présent cette opération et qu'il soit autorisé à signer ce devis et toute pièce afférente.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- de valider le devis proposé par Artélia,
- d'autoriser la dépense de 7 175 € HT soit 8 610 € TTC au compte 2031,
- d'autoriser le Président à signer le devis,

- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président  
Jérémy BOISSEAU

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'B' followed by the name 'Boisseau' in a cursive script.